

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00143

Numéro SIREN : 452 552 094

Nom ou dénomination : A.D.S.

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2022 sous le numéro de dépôt 6871

SAS A.D.S

SAS au capital de 262 500,00 euros

Siège social : ZA du Pays de Guéméné 44290 GUEMENE PENFAO

RCS n°452552094- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2022

Le 31 mars 2022, les actionnaires de la société SAS A.D.S se sont réunis en assemblée générale ordinaire à ZA du Pays de Guéméné 44290 GUEMENE PENFAO à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Fabien TUAL.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- SARL TUAL, représentée par , propriétaire de 65 625,00 actions, représentant 65 625 voix,
- SARL GEFFRAY, représentée par , propriétaire de 65 625,00 actions, représentant 65 625 voix,
- SARL LEVEAUX, représentée par , propriétaire de 65 625,00 actions, représentant 65 625 voix,
- SARL HARDY, représentée par , propriétaire de 65 625,00 actions, représentant 65 625 voix, Président de la société.

Soit au total 4 actionnaire(s) présent(s), totalisant 262500 Actions sur les 262500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Dit

ET

EG

JA

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 51 853,14 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 51 853,14 Euros formant un résultat affectable de 51 853,14 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 51 853,14 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2020 : NEANT
- Clôture au 31/12/2019 : NEANT
- Clôture au 31/12/2018 : 23 167,38 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde de 0 Euros, pour SARL TUAL.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Crédeur de 0,09 Euros, pour SARL GEFFRAY.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Crédeur de 0,09 Euros, pour SARL LEVEAUX.

DH

FT

EG

HA

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Crédeur de 25,15 Euros, pour SARL HARDY.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

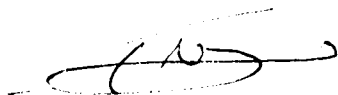
Fait à GUÉMENE PENFAO,

Le 31/03/2022.

FT Dy EG H

Signatures des actionnaires :

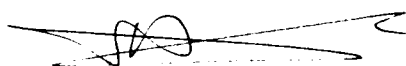
SARL TUAL

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, and then extends to the right.

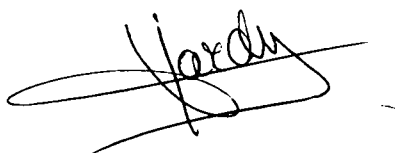
SARL GEFFRAY

A handwritten signature in black ink that appears to read 'Geffray' in a cursive script, with a horizontal line underneath.

SARL LEVEAUX

A handwritten signature in black ink, possibly reading 'Leveaux', with a horizontal line underneath.

SARL HARDY

A handwritten signature in black ink that appears to read 'Hardy' in a cursive script, with a horizontal line underneath.

N° de Dossier : 450279

En Euro

147

AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE

SAS A.D.S

ZA du Pays de Guéméné

44290 GUEMENE PENFAO

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2022

pour copie certifiée conforme à l'original

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4400101	600779	23	EM	651
N° Siret	45255209400024			



Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE LE MINISTRE DE L'ÉCARTILLO		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2022  N° 11084* 23 Formulaire obligatoire art 223 du Code général des impôts	
Exercice ouvert le		01/01/21		et clos le		31/12/21	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0.B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SAS A.D.S ZA du Pays de Guéméné 44290 GUÉMENE PENFAO							
SIRET 4 5 2 5 5 2 0 9 4 0 0 0 2 4				Mel ads26@wanadoo.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITÉ							
Activités exercées Réparation de machines et équipements mé				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		26 464		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer : ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom Adresse			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom Adresse			
				N°			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé VULCAIN FIDUCIAL							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AGC de Loire Atlantique 8 rue de Lapompe 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE							
Tél : 0228093500				Tél :			
OGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date 15/03/22 Lieu GUÉMENE PENFAO			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire GERANT Agnès LEVEAUX			
Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	20 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j 20 000
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		20 000
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			
				Montant des sommes versées :			
				a titre de traitements, emoluments et indemnités proprement dits	a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
				0% 15% 19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVL imputée sur les PVLT de l'exercice			
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVL réalisée au cours de l'exercice			
				MVL restant à reporter			
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		ZA du Pays de Guéméné 44290 GUÉMENE PENFAO		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*						4 5 2 5 2 0 9 4 0 0 0 2 4		
						Néant ☐ *		
				Exercice N clos le.		31/12/2021		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	400	AG	400		
		Fonds commercial (1)	AH	71 629	AI		71 629	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 814	AS	24 724	10 090	
		Autres immobilisations corporelles	AT	113 400	AU	84 312	29 089	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	17	CV		17	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	866	BI		866	
TOTAL (II)				BJ	221 142	BK	109 436	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	168 246	BU		168 246	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	221 226	BY	14 739	206 487	
		Autres créances (3)	BZ	27 976	CA		27 976	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	8 125	CE		8 125	
DIVERS	Disponibilités	CF	147 947	CG		147 947		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)				CJ	573 520	CK	14 739	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)				CO	794 661	1A	124 175
								670 486
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.S		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :262 500.....)			DA	262 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	26 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	102 495	
	Report à nouveau			DH	16 615	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	51 853	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	459 713	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	35 908	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	25	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	159 470	
	Dettes fiscales et sociales			DY	11 768	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 602	
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	210 773		
Écarts de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	670 486		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	191 871
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SAS A.D.S										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Conséquences à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	72 029	KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM		KN		KO							
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions		[Dont Composants]		M2				KP		KQ		KR							
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3				KS	26 722	KT		KU	8 092						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	9 507	KW		KX							
		Matériel de transport *								KY	78 024	KZ		LA	10 162						
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	14 717	LC		LD	990						
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours								LI		LI		LJ								
	Avances et acomptes								LK		LL		LM								
	TOTAL III								LN	128 970	LO		LP	19 244							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T							
Autres participations								8U	17	8V		8W									
Autres titres immobilisés								IP	15	IR		IS									
Prêts et autres immobilisations financières								IT	866	IU		IV									
TOTAL IV								IQ	898	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	201 897	OH		OJ	19 244								

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IV		IW	72 029	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	34 814	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	9 507	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	88 187	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	15 707	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	148 214	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
Autres participations				IO		OX		OY	17	OZ			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	15	2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	866	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	898	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	221 142	OM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2 (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement (4) Ce montant comprend a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		FN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	400	PF		PG		PH	400		
TOTAL I		RK	400	RM		RN		RO	400		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 174	QA	551	QB		QC	24 724		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales agencements, aménagements divers	QD	8 530	QE	218	QF		QG	8 748		
	Matériel de transport	QH	52 672	QI	8 948	QJ		QK	61 620		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	13 249	QM	694	QN		QO	13 943		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	98 625	QV	10 411	QW		QX	109 036		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	99 025	OP	10 411	OQ		OR	109 436		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES						
Immobilitisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1			
	Inst gales, agenc et am divers	S5		S6		S7		S8			
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9			
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM					
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS			
Total général non ventile (NP+NQ+NR)		NW				NY					
Total général non ventile (NS+NT+NU)								NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		IB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		IF		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		IH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		IT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	FO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U	14 739	6V		6W	14 739
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY	14 739	TZ		UA	14 739
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB	14 739	UC		UD	14 739
Dont dotations et reprises			{	- d'exploitation	UE	14 739	UF			
				- financières	UG		UH			
				- exceptionnelles	UJ		UK			
				Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I.						
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS A.D.S										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	866	UV		UW	866		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	23 583		23 583				
	Autres créances clients			UX	197 643		197 643				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	27 101		27 101				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	200		200				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	675		675				
Charges constatées d'avance			VS								
TOTALUX				VT	250 068	VU	249 202	VV	866		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	35 908		17 006		18 902			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	159 470		159 470						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 186		1 186						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 717		1 717						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 595		3 595					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 983		4 983					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	288		288					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25		25						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 602		3 602						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX			VY	210 773	VZ	191 871		18 902			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	18 500	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 375	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Designation de l'entreprise : SAS A.D.S				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	51 853
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB			RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								Y7	12 731
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme {				- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)				18
					- imposées aux taux à 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {				- Plus-values nettes à court terme				WN
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR	64 584
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées aux taux de 0 %						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement*								ND	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	JF1 (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				S11C (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la dette (art. 44 septies)	PA		
		Z11-11 (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quater, dixies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{		bénéfice (I moins II)		XI	64 584
				{		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XX	64 584
								XO	

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.S		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I le bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 454
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I le bis A1, 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.D.S</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	16 615	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	41 502		Dividendes		ZE	20 000		
	Prélèvements sur les réserves		OE			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I		OF	58 117		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	58 117	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance								YT	333 009	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	37 452	)	XQ	43 626	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	9 352	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	6 873	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		)	ST	68 099	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	460 960	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	2 075	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	441	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	2 516	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	16	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	6 956	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)								OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					

(A)

(B)

avec une ventilation par taux

(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés). cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à IIS
② Entreprises soumises à IIR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12.80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.80 % ③	Solde des moins-values à 12.80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② - ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.D.S</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélevements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 404 320
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 404 320
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	146
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	2 162
Subventions d'exploitation reçues		OF	5 600
Variation positive des stocks		OD	10 726
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	2 679
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	21 313
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	868 507
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	388 073
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	6 174
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	15
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 262 769
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			162 864
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		SA	162 864
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 404 320
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

4 5 2 5 5 2 0 9 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.D.S

ADRESSE (voie)

ZA du Pays de Guéméné

CODE POSTAL

44290

VILLE

GUÉMENE PENFAO

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

262500

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

TUAL

N° SIREN (si société établie en France)

879170157

% de détention

25.0000

Nb de parts ou actions

65 625,00

Adresse

N°

5

Voie

B Montenac

Code Postal

35660

Commune

LANGON

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

GÉFFRAY

N° SIREN (si société établie en France)

844793463

% de détention

25.0000

Nb de parts ou actions

65 625,00

Adresse

N°

1

Voie

les Rues

Code Postal

35390

Commune

SAINT-ANNE-SUR-VILAIN

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

LEVEAUX

N° SIREN (si société établie en France)

844695221

% de détention

25.0000

Nb de parts ou actions

65 625,00

Adresse

N°

17

Voie

rue Aristide Briand

Code Postal

44390

Commune

NORT-SUR-ERDRE

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

HARDY

N° SIREN (si société établie en France)

848091286

% de détention

25.0000

Nb de parts ou actions

65 625,00

Adresse

N°

Voie

Grand Soeuvre

Code Postal

44630

Commune

LE COUDRAY PLESSÉ

Pays

France

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 45255209400024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.S.

ADRESSE (voie) ZA du Pays de Guéméné

CODE POSTAL 44290

VILLE GUÉMENE PENFAO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S
 Numéro de siret 45255209400024

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	45255209400024	3312Z
SAS A.D.S ZA du Pays de Guéméné	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
44290 GUÉMENE PENFAO		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	64 584
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois 12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		38 120
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 26,50 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	26 464
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 26,50 %		26 464
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		38 120

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S
Numéro siret 45255209400024

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S
Numéro de siret 45255209400024

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
AGREOM COMMISS AGREOM 2020	29 800
Total des produits à recevoir	29 800

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S
Numéro de siret 45255209400024

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPT MANITOU - 6504	4
OD Clôture Emprunt EMPT - MACH FLEXIBLE - 2869	4
OD Clôture Emprunt 2 vehicules - ..168	9
Cerfrance Prov compta acpte + solde	2 400
Cerfrance prov bulletins 1.9 31.12	204
COMPLT DE PRESTATIONS Complt aux associés	96 000
OD Clôture Emprunt EMPT MANITOU - 6504	2
Total des charges à payer	98 622

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S
Numéro de siret 45255209400024

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					